Bureau d'information et de communication

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Asile : Vaud a fait des propositions à Berne

Aujourd'hui 1er juillet s'est tenue à Berne, la Conférence nationale sur l'asile, à laquelle les représentants des différents gouvernements cantonaux ont été conviés. « L'autonomie des cantons en matière d'asile n'existant pas puisqu'ils ne font qu'appliquer les directives fédérales, le gouvernement vaudois a jugé essentiel, non seulement de donner sa position sur les questions évoquées à Berne, mais également de formuler une proposition d'aide au retour et une offre d'ouverture d'un centre de p

Aide au retour : proposition vaudoise

Le Conseil d'Etat est d'avis que, conformément à la lettre qu'il a adressée à Mme la Conseillère fédérale Ruth Metzler le 12 mai 1999, il ne peut qu'adhérer au principe de l'aide au retour et encourager l'aide sur place. Celle-ci pourrait, notamment, prendre la forme de chantiers organisés au Kosovo par la coopération suisse, au sein desquels seraient employés des professionnels originaires du pays, issus de divers corps de métiers, et de retour de Suisse. Ces personnes seraient rémunérées par la Confédération qui leur verserait un salaire pendant un an de 500 francs par mois pour les aider à reconstruire leur province.

Au sujet de la politique des retours, le Conseil d'Etat est clair : le canton a un souci de protection et de sécurité qui n'englobe pas la notion d'intégration, mais celle de la préparation au retour. Pour lui, tous les retours devraient être effectués à l'été 2000, grâce aux mesures d'accompagnement prises.

Hébergement : offre d'un centre de pré-requérants

Sollicité comme d'autres cantons, le Conseil d'Etat accède à la demande de la Confédération d'ouvrir un centre de pré-requérants d'asile sur territoire vaudois, au vu de l'engorgement des centres fédéraux. Il souhaite cependant que le quota des requérants attribués au canton (8,6%) ne soit pas augmenté et que les frais soient pris en charge par la Confédération.

Interdiction de travailler pour les requérants : opposition

Le Conseil d'Etat se prononce contre l'interdiction de travailler en général.

L'interdiction, selon lui, n'est pas dissuasive, produit un impact négatif sur l'opinion publique et peut engendrer de la délinquance consécutive au désoeuvrement.

Scolarisation des enfants de requérants : Vaud pionnier

L'intégration des enfants dans le système scolaire est un facteur de socialisation et de prévention. Notre canton va plus loin en offrant des classes bilingues qui favorisent l'insertion durant le séjour en Suisse et le retour d'enfants qui n'ont ainsi pas été totalement « arrachés » à leur culture. Vaud fait ?uvre de pionnier dans ce domaine.

Accès à la santé : non à la limitation des soins

Le gouvernement n'est pas favorable à la limitation des soins eux-mêmes, mais propose un accès limité aux fournisseurs de prestations, en favorisant des réseaux de santé.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 01 juillet 1999

Claude Ruey, président du Conseil d?Etat, 021 316.40.62 Charles-Louis Rochat, chef du DSAS, 021 316.50.40 Isabel Balitzer-Domon, déléguée à la communication, tel. 021 316.40.62 ou 079 310.84.27

cp Hearing Berne,1.7.99